

VILLE DE MARSEILLE

RAPPORT

**VOEU 1 - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR - CICA-
ATELIERS N° 3 « CULTURE » ET N° 12 « ARCHIPEL DU FRIOUL »
« PROPOSITION DE CRÉATION D'UN CARNAVAL NAUTIQUE »**

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil d'Arrondissements du 18 novembre 2020 portant création du Comité d'initiative et de Consultation (CICA),

Vu, la délibération du Conseil d'Arrondissements du 21 juin 2022 portant sur l'actualisation du règlement intérieur du CICA,

Vu, le vœu voté au Conseil d'Arrondissements en date du 1^{er} février 2022 - R22/010/1S-22,

Vu, l'Assemblée Générale du CICA du 22 novembre 2023,

DELIBERE

Le Conseil d'Arrondissements du 28 novembre 2023 soumet pour avis le rapport concernant – la « PROPOSITION DE CRÉATION D'UN CARNAVAL NAUTIQUE » proposé par l'atelier n° 3 et n°12 du CICA du 22 novembre 2023.

VOEU - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR - CICA -

**ATELIERS N° 3 « CULTURE » ET N° 12 « ARCHIPEL DU FRIOUL »
« PROPOSITION DE CRÉATION D'UN CARNAVAL NAUTIQUE »**

Il est proposé d'organiser entre le Vieux port et l'archipel du Frioul un carnaval nautique et festif en faisant participer les barques traditionnelles marseillaises et quelques voiliers anciens.

L'expérimentation d'un carnaval nautique à l'occasion de la manifestation « Au bout la mer » du 13 février 2022 a en effet rencontré un grand succès. Les ateliers « Culture » et « Frioul » du CICA proposent de reconduire un carnaval maritime dans le premier secteur selon une périodicité bisannuelle.

Article 1

Le Conseil d'Arrondissements, réuni le 28 novembre 2023, soumet pour avis le vœu des ateliers du CICA n°3 « Culture » et n°12 « Archipel du Frioul » portant sur la proposition de création d'un carnaval nautique bisannuel.

Article 2

Le Conseil d'Arrondissements se prononce pour que les services étudient la faisabilité de ce vœu et sa réalisation en liaison avec les services de la Mairie de Marseille et qu'ils apportent leur soutien matériel et logistique à l'organisation d'un carnaval nautique bisannuel.



LA MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sophie CAMARD

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS EXTRAORDINAIRE DU PREMIER SECTEUR
DÉDIÉ AU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENTS
(CICA)

- Vœu présenté lors de l'Assemblée Générale du CICA du mercredi 22 novembre 2023 portant sur la proposition de création d'un carnaval nautique.

Le contexte :

À la suite de l'expérimentation d'un carnaval nautique à l'occasion de la manifestation « Au bout la mer » du 13 février 2022 et à son succès, les ateliers « Culture » et « Frioul » du CICA proposent de reconduire un carnaval maritime dans le premier secteur avec une périodicité d'une fois tous les deux ans.

Il s'agit d'organiser sur un après-midi un carnaval nautique et festif en faisant participer les barques traditionnelles marseillaises et quelques voiliers anciens. Plus d'une vingtaine de propriétaires s'est déclarée très intéressée.

Le départ se fera du Vieux Port de Marseille, Quai de la Fraternité à 14h et l'arrivée au port du Frioul trois quarts d'heure plus tard, avec un retour au Vieux Port vers 16h.

Des barques seront dédiées aux animations : poésie, musique (en groupes de deux ou trois musiciens), chants *a cappella*.

Ces barques seront suivies ou encadrées par des embarcations à bord desquelles se trouverait le public (avec un maximum de personnes embarquées de 10 par barque).

L'accueil des personnes en situation de handicap est prévu sur des bateaux adaptés.

La participation du public à cette manifestation se fera dans le respect des règles du droit maritime et des informations relatives à la météo.

Pour accentuer le côté festif et s'inscrire dans un projet de carnaval, il sera demandé aux participants de se costumer.

Outre son aspect festif et bon enfant, ce carnaval aura vocation à être ludique, éducatif et patrimonial en mettant en valeur les barques traditionnelles marseillaises.

Pour que les conditions en mer soient favorables il est proposé de l'organiser au printemps.

